

2013/5589 - Approbation de l'opération "Édicules du Parc de la Tête d'Or" - Opération n° 06016002 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1, programme n° 20014 pour un montant de 550 000 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 17/06/2013, p. 1359)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Mes chers Collègues, depuis 2009 la Ville de Lyon mène une politique soutenue autour des activités commerciales afin de renforcer le développement économique de plus de vingt entreprises commerciales présentes au sein du parc de la Tête d'Or. Outre les statuts des concessions du domaine public qui ont pu être harmonisés en 2009 pour 8 commerçants, nous avons mené avec les commerçants plusieurs chantiers dont celui de la requalification des édicules.

Les 9 stands actuels sont trop vétustes et ne correspondent plus aux exigences d'attractivité et de qualité souhaitées sur ce site, et il est important de garantir sur ce site une certaine homogénéité architecturale conforme avec la charte du parc. Le parc de la Tête d'Or accueille chaque année de nombreux visiteurs qui donnent à ce site une nouvelle dimension touristique et économique.

Le futur concept d'édicules a fait l'objet d'une présentation auprès des commerçants, suivie de rencontres individuelles afin d'identifier les besoins de chacun, propres à chaque activité commerciale. C'est pourquoi il vous est proposé par cette délibération d'envisager le remplacement des équipements actuels par des édicules dont l'ensemble aura une esthétique très proche des bâtiments récents du parc. Cette opération s'inscrit dans le programme « plan et rénovation des kiosques et concessions » dont l'enveloppe a été approuvée dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. La Commission Economie a donné un avis favorable pour ce dossier.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération présentée concerne le remplacement des édicules commerçants du parc de la Tête d'Or. Cette demande initiée lors du dernier mandat par Nicole Chevassus aboutit donc et nous remercions les services pour leur persévérance. Nous savons que des améliorations sont en cours d'étude sur le modèle proposé, à la demande des commerçants. Mais en tout état de cause, le projet permet d'ores et déjà aux futurs concessionnaires de travailler dans de meilleures conditions que la situation actuelle, avec un résultat qualitatif évident. Nous voterons donc cette délibération avec plaisir.

Mme BRICHET Geneviève : Ce sera un plaisir partagé, c'est exceptionnel. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la charte du parc signée en 1998 et revue, je vous le rappelle, au niveau des principes architecturaux fin 1998 -en effet, je rends hommage à Mme Chevassus-Masia- prévoit que les constructions doivent s'intégrer dans l'environnement naturaliste du parc. Cela ne veut pas dire que les édicules à ce jour pour la plupart de simples roulottes, doivent demeurer comme en 1872, date de leur première implantation lors de l'exposition internationale.

Conservons la tradition, certes, mais entrons aussi dans la modernité. Les 9 roulottes et kiosques marchands aujourd'hui, comme le disait Marie-Odile Fondev, sont vétustes et non conformes aux normes actuelles et seront remplacés par des édicules sur la base de containers –ce qu'elle n'avait pas dit, ne hurlez pas- qui seront recouverts de bois de mélèze et en fin de compte, l'aspect sera exactement similaire à celui des nouvelles constructions du parc, c'est-à-dire la girafe et les sanitaires qui font l'unanimité. Donc l'unanimité, même si on fait la queue aux toilettes. L'éléphanterie, ce sera après, on mettra aussi du mélèze.

Il ne reste plus qu'à poursuivre la concertation avec les commerçants qui exploitent depuis de nombreuses années et souvent de père en fils ou en fille, ces kiosques traditionnels qui trouveront une allure en effet plus contemporaine et certainement mieux adaptée aux besoins et normes actuelles. Il se trouve que j'ai rencontré les commerçants en majorité satisfaits de cette modernisation à laquelle ils reconnaissent un meilleur confort, une sécurité accrue et un regain d'activité pour les clients, ainsi que du changement de leur statut de commerçant ambulant en concessionnaire, ce qui n'est pas mal. Donc, il s'agit à présent d'entrer dans les détails techniques de l'adaptation de ces édicules aux particularités des commerces, pour qu'on puisse aborder la prochaine saison avec 9 kiosques entièrement renouvelés.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)